

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

01/03/18

Dossier complet le :

01/03/18

N° d'enregistrement :

F01118P0055

1. Intitulé du projet

Saint-Ouen CARA: Construction d'un projet immobilier comprenant des logements, la relocalisation de locaux de Police et des commerces à Saint-Ouen

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ADIM Paris Ile de France

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Romain FERRE - Directeur d'Agence / Pôle Logements - Multi-Produits

RCS / SIRET

4 8 7 6 3 5 5 7 5

Forme juridique

Société en Nom Collectif (SNC)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté	Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10000 m ² et inférieure à 40000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares. Construction de bâtiments couvrant une superficie de 2 635 m ² et d'une surface de plancher de 11 168 m ² . Opération soumise à la délivrance d'un permis de construire.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce programme sera construit à la place de bâtiments actuellement en cours de démolition sur le site (Tour Chemetov du Foyer CARA ainsi que son parvis).

Construction de plusieurs bâtiments pour accueillir des logements, des commerces et relocalisation des locaux de police (construction de nouveaux locaux et démolition des anciens). La surface de plancher développée sera de 11 168 m². Ce programme neuf comprendra 2 niveaux souterrains de stationnement (148 places de parking) pour les besoins exclusifs du programme et des bâtiments disposant d'un rez-de-chaussée et de 8 étages au maximum.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise plusieurs objectifs:

- rénover les locaux de police actuels (partie ouest du site);
- transformer le secteur de la ZAC des Docks en apportant une offre de commerces et de logements conformément aux Orientations d'Aménagement et de Programmation définies dans le PLU de Saint-Ouen.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux s'effectueront sur une période de 48 mois suite à la démolition du centre CARA (permis de démolition accordé le 3 novembre 2016 et fin de démolition prévue pour fin avril 2018):

- Phase 1 (24 mois - 2e trimestre 2019 au 1e trimestre 2021): construction de la partie Est du site (logements, nouveaux locaux de la Police, commerces et niveaux de sous-sols);
- Phase intermédiaire (6 mois - 3e et 4e trimestres 2021): aménagement des locaux de police et démolition du bâtiment de police existant;
- Phase 2 (18 mois - 1e trimestre 2022 au 3e trimestre 2023): construction des logements sociaux et de niveaux souterrains.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit la réalisation :

- d'une résidence comprenant 145 logements au total (au maximum R+8) ;
- de commerces au rez-de-chaussée;
- de locaux de police (R+1);
- de 2 niveaux souterrains comprenant 148 places de parking;
- de plusieurs cours arborées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la procédure de permis de construire au titre de l'urbanisme (articles L.421-1 et suivants et R.421-1 et suivants). Le dépôt de la demande de permis de construire est prévu pour 25 avril.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de terrain d'assiette et surface d'emprise des sous-sols:	2 748 m ²
Emprise des bâtiments:	2 348 m ²
Surface de plancher totale du projet:	11 168 m ²
Surface dédiée aux logements:	9 868 m ²
Surface dédiée aux locaux de police:	800 m ²
Surface dédiée aux commerces:	500 m ²
Nombre de logements:	145 logements
Surface des cours intérieures arborées:	Environ 400 m ²

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Angle entre le 70 rue Albert
Dhalenne et le 2 rue Meslier à Saint-
Ouen (93)

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 19' 33" E Lat. 48° 54' 58" N

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :**

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Non applicable

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui

Non

Non applicable

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ZNIEFF le plus proche est situé à 3,6 km au nord du site (ZNIEFF de type 2, "Pointe aval de l'île Saint-Denis").
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan de prévention du bruit dans l'environnement de Plaine Commune pour la période 2014-2018 (publié le 14 mai 2014) indique que les routes voisines du site sont classées comme bruyantes (notamment la rue Dhalenne, indicateur de bruit global supérieur à 68 dB(A) pour cette rue). Selon le PLU de Saint-Ouen de 2014, le site est situé dans un secteur soumis à des prescriptions d'isolement acoustique (catégorie 3) et devra respecter les prescriptions de l'arrêté du 30 mai 1996.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve dans le périmètre de protection d'un monument historique inscrit en 1961 et partiellement classé en 1965 ("Château de Saint-Ouen").
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plans de prévention de risques naturels pour la commune de Saint Ouen: - Inondation (PPRI) approuvé le 21 juin 2007 (site en dehors des zones à risque); - Cavités souterraines prescrit le 22 décembre 2004 et Mouvements de terrain prescrit 17 janvier 2005 mais non approuvés (site en dehors de la zone à risque); - Aléa gypse approuvé le 18 avril 1995 (site compris dans le périmètre de risque mais en dehors de la zone d'aléa de dissolution du gypse). La commune n'est pas couverte par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas enregistré dans les bases de données publiques des sites (potentiellement) pollués (BASOL) et des anciennes activités industrielles (BASIAS). Un bâtiment a été présent sur le site entre 1945 et 1969 (usage non connu). Des investigations des sols et des eaux souterraines (Phase II) ont été réalisées en 2012 (5 sondages de sol et un piézomètre). Les impacts suivants ont été identifiés: - Sol: impacts en mercure, présence de fluorures lixiviables et traces d'hydrocarbures; - Eau: impacts en arsenic et nickel.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de la nappe de l'Albien (03001). Le projet ne prévoit pas de prélèvements d'eau en phase travaux et exploitation.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les informations transmises par l'ARS de Seine-Saint-Denis en février 2018, aucun captage d'eau potable n'est présent sur la commune de Saint-Ouen et le site n'est pas situé dans le périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche ("Ensemble urbain à Paris") se situe à 1,3 km au sud du site.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche (Directive Oiseaux, FR1112013, "Sites de Seine-Saint-Denis") se situe à 3,5 km au nord du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche ("Cité-jardin et groupe scolaire du Globe") se situe à 5,4 km au nord-est du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau souterraine ou superficielle ne sera réalisé lors de la phase de travaux ou d'exploitation. La nappe est située à une profondeur entre 9,3 et 12,6 m de profondeur soit en dessous du niveau bas des sous-sols prévus dans le cadre du projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude géotechnique de 2014 indique un niveau d'eau situé entre 9,3 et 12,6 m de profondeur. Selon cette étude, il est recommandé: - la mise en place d'un cuvelage étanche pour la partie enterrée; - la prise en compte de l'inondabilité des structures enterrées; - la prise en compte des sous-pressions hydrostatiques pour le niveau bas. Les futures installations comprendront 2 niveaux souterrains et seront donc hors de la zone de la nappe: aucun rabattement de nappe prévisible.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les excédents de matériaux sont les terres excavées suite à la création des niveaux souterrains des futurs bâtiments. Le volume des terres à excaver est d'environ 25 000 m ² . Ces terres seront collectées et éliminées via des filières de traitement adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A l'exception des matériaux de construction, le projet ne sera pas déficitaire en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site actuel possédait un espace arboré qui a été détruit lors la démolition du site. Conformément aux Orientations d'aménagement et de programmation du PLU de Saint-Ouen, un cœur d'ilot paysager sera intégré au site par le biais de cours intérieures aménagées (environ 400 m ²). Le site est en zone urbaine et n'est pas concerné par le corridor de biodiversité du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche ("Sites de Seine-Saint-Denis") se situe à 3,5 km au nord du site. Ce site comprend des forêts caducifoliées, une forêt artificielle en monoculture (ex: plantations de peupliers ou d'arbres exotiques), des prairies améliorées, des zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas), d'autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines). Aucune interaction entre le site étudié et ce site Natura 2000 n'est à prévoir: aucun habitat similaire au site Natura 2000 n'est présent sur le site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étudié se trouve déjà dans une zone très urbanisée (logements, routes, bâtiments administratifs). Il est lui-même actuellement utilisé pour des logements et des locaux de police. Deux parcs sont présents à proximité du site: - un parc le long de la bordure nord du site (zone N du PLU et intégré dans la trame verte et bleue). Un chemin en terre sépare le parc du site; - le "Grand Parc de Saint-Ouen" à 400 m au nord-est du site. Aucune consommation de ces espaces n'est prévue dans le cadre du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Ouen ne fait pas l'objet de PPRT. Aucun site Seveso n'est présent sur la ville de Saint-Ouen. 3 installations classées à autorisation (CPCU, Société audonienne de récupération SARL et Robert Bosch France SAS) sont présents dans un rayon d'un kilomètre autour du site. Le projet prévoit l'implantation de logements, de locaux de police et de commerces: il ne sera donc pas à l'origine de risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé dans une zone à sismicité très faible (zone 1). Le site est situé dans une zone exposée à un risque faible de retrait-gonflement des sols argileux. La commune de Saint-Ouen fait l'objet de plusieurs plans de prévention des risques naturels. Cependant, le site est en dehors des zones à risque (inondation, mouvement de terrain, cavités souterraines). Selon l'étude géotechnique de 2014, aucune anomalie due aux dissolutions de gypse n'a été détectée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, des moyens de prévention seront mis en place pour éviter la dispersion de produits dangereux et les nuisances sonores seront minimisées. En phase d'exploitation, les usages futurs du site (logements, locaux de police et commerces) n'entraîneront pas de risques sanitaires. La majorité des terres du site seront excavées lors de la création des sous-sols.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, du trafic supplémentaire sera créé par les véhicules de chantier. En phase exploitation, le projet induira du trafic supplémentaire de véhicules au vu des logements, des commerces et des locaux de police (148 places de parking). Une étude trafic sera réalisée et ses prescriptions seront prises en compte.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier : bruit des engins en période diurne uniquement (entre 7h et 20h). En phase exploitation : pas d'équipement bruyant. En effet, les nouveaux bâtiments ont pour vocation l'habitation, les locaux de police et des commerces. Les aménagements intégreront les préconisations liées aux PPBE et de l'arrêté du 30 mai 1996.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune odeur ne sera émise en phase chantier ou en phase d'exploitation.</p> <p>Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier uniquement : vibrations dues aux engins de chantier. L'incidence reste très faible et les vibrations ne se propagent qu'à faible distance.</p> <p>En phase exploitation : pas de vibrations (pas d'équipements source de vibrations).</p> <p>Le projet sera concerné par des vibrations générées par le projet de construction des lignes du Grand Paris Express en parallèle (extension de la ligne 14 prévue jusqu'en 2020).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier : il n'est pas prévu de travaux de nuit donc les émissions lumineuses seront limitées.</p> <p>En phase exploitation : éclairage classique des logements/commerces/locaux de police, respectant les réglementations en vigueur.</p> <p>Le projet n'est pas concerné par d'autres émissions lumineuses que celle liées au contexte urbain.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier : poussières et gaz d'échappement des engins. L'impact sera limité en raison de l'arrosage des voiries de chantier par temps sec.</p> <p>En phase exploitation : gaz d'échappement des véhicules des usagers de la zone. Les systèmes de chauffage auront un impact limité compte-tenu du raccordement au réseau de chaleur urbain.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, aucun rejet hydraulique ou rejet polluant au milieu naturel ne sera réalisé. Les eaux pluviales et usées collectées seront dirigées vers les réseaux existants, en accord avec les gestionnaires.</p> <p>En phase exploitation, les seuls rejets prévus sont les rejets des eaux pluviales (EP) et des eaux usées (EU). Dû à l'insuffisance de surface disponible en pleine terre, les EP passeront par une rétention en toiture avant rejet d'un débit maximal de 10 l/s/ha avant rejet au réseau communal en conformité avec les prescriptions du PLU de Saint-Ouen.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun autre effluent n'est engendré par le projet en phase travaux ou en phase d'exploitation excepté les EP et les EU comme décrit précédemment.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier: les déchets (majoritairement de construction, terres excavées) seront collectés, triés et éliminés par une ou plusieurs filière(s) adaptée(s) et agréée(s).</p> <p>En phase exploitation : déchets classiques des logements, des commerces et des locaux de police (déchets industriels banals, déchets non dangereux) seront collectés, triés et éliminés par une ou plusieurs filière(s) adaptée(s) et agréée(s).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étant situé dans le périmètre d'un monument historique, les préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) seront respectées. Le projet respectera les prescriptions du PLU en termes d'intégration paysagère et visuelle.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du site est actuellement exploitée comme foyer pour jeunes et locaux de police. Le futur usage du site sera similaire (logements, commerces et locaux de police). Aucune activité agricole ou sylvicole n'est prévu dans le projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les principaux effets cumulés correspondent aux projets suivants:

- l'aménagement des lots de la ZAC des Docks (construction de logements, résidences étudiantes, commerces...): ces projets sont en cours d'étude ou de réalisation. Une procédure de demande d'examen au cas par cas a été menée par les pétitionnaires pour la plupart des projets. Ils ont abouti à une dispense d'étude d'impact due à la maîtrise des impacts environnementaux identifiés (bruit, trafic, risques naturels, gestion des eaux pluviales);
- création de nouvelles lignes et gares liés au projet "Grand Paris Express" (ligne 14 pour Saint Ouen (fin prévue en 2020) et lignes 12 (fin prévue en 2020), 15, 16, 17 et Charles de Gaulle Express pour la ville de Saint-Denis (fin prévue en 2023)): le prolongement de la ligne 14 jusqu'à Mairie de Saint-Ouen nécessite la création d'un site de maintenance et de remisage sur le secteur 6 de la ZAC. En phase chantier, les points sensibles concernent les conditions de circulation, les nuisances sonores et les émissions de poussières. De plus, la station "Clichy-Saint-Ouen" sera aménagée en sous-sol du boulevard Victor Hugo à proximité du site en projet. La coordination des travaux et les prescriptions "chantier propre" limiteront les effets cumulés. En phase exploitation, la station Clichy-Saint-Ouen constituera une nouvelle desserte de transports en commun (ligne 14 et RER C) qui incitera la population à l'usage des transport en commun.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Non applicable.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les principaux effets notables du projet concernent majoritairement les nuisances sonores et l'augmentation du trafic. Les mesures suivantes sont prévues pour pallier à ces effets:

- Horaires aménagés en journée en phase travaux, utilisation d'engins aux normes, entretenus et le moins bruyant possible et respect des prescriptions du PPBE;
- Insonorisation des bâtiments pour limiter l'exposition aux voiries bruyantes voisines;
- Accès à de nouvelles lignes de métro qui facilitera le choix des transports en commun plutôt que la voiture;
- Réalisation d'une étude trafic et respect des recommandations de cette étude;

Par ailleurs:

- Excavation des terres du site lors de la création des sous-sols et évacuation en filière spécialisée et adaptée;
- Respect des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France;
- Rétention des eaux en toitures végétalisées avant rejet et respect d'un débit de rejet maximal de 10 l/s/ha au réseau communal, après signature d'une convention de rejet;
- Respect des préconisations de l'étude géotechnique vis-à-vis de l'étanchéité des infrastructures

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte-tenu:

- des études techniques et environnementales déjà réalisées et de leurs préconisations intégrées dès la conception du projet ;
 - des mesures envisagées pour limiter les effets négatifs notables (respect du PPBE et de l'arrêté du 30 mai 1994 pour le bruit, utilisation d'engins le moins bruyant possible, insonorisation des bâtiments, respect des recommandations de l'étude trafic et de l'Architecte des Bâtiments de France, rétention en toiture pour les eaux pluviales, envoi des terres excavées en filière agréée);
 - de l'accès à des futures lignes de métro qui apportera une alternative forte à l'usage de la voiture;
- il apparaît que le projet prend déjà en compte la préservation des enjeux environnementaux et n'aura pas d'incidence majeure sur l'environnement. Il n'apparaît donc pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Localisation des sites naturels à proximité du site d'étude (parties 5 et 6.1)
Annexe 8 - Délégation générale à l'écologie urbaine Plaine Commune, Délégation générale à l'écologie urbaine Plaine Commune, 14 mai 2014 (parties 6.1, 6.4 et 7)
Annexe 9 - Extraits du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Saint-Ouen de 2014 (parties 4.2, 5 et 6.1)
Annexe 10 - Localisation des monuments historiques et sites et inscrits/classés à proximité du site d'étude (parties 5, 6.1, 6.4 et 7)
Annexe 11 - Evaluation environnementale, SOLER Environnement, 26 avril 2012 (parties 5 et 6.1)
Annexe 12 - Diagnostic géotechnique / étude géotechnique d'avant-projet et étude géotechnique de projet partielle (partie 6.1)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Nanterre

le,

1/03/2018

Signature

ADIM

Développement
Immobilier



~~PARIS ÎLE-DE-FRANCE~~

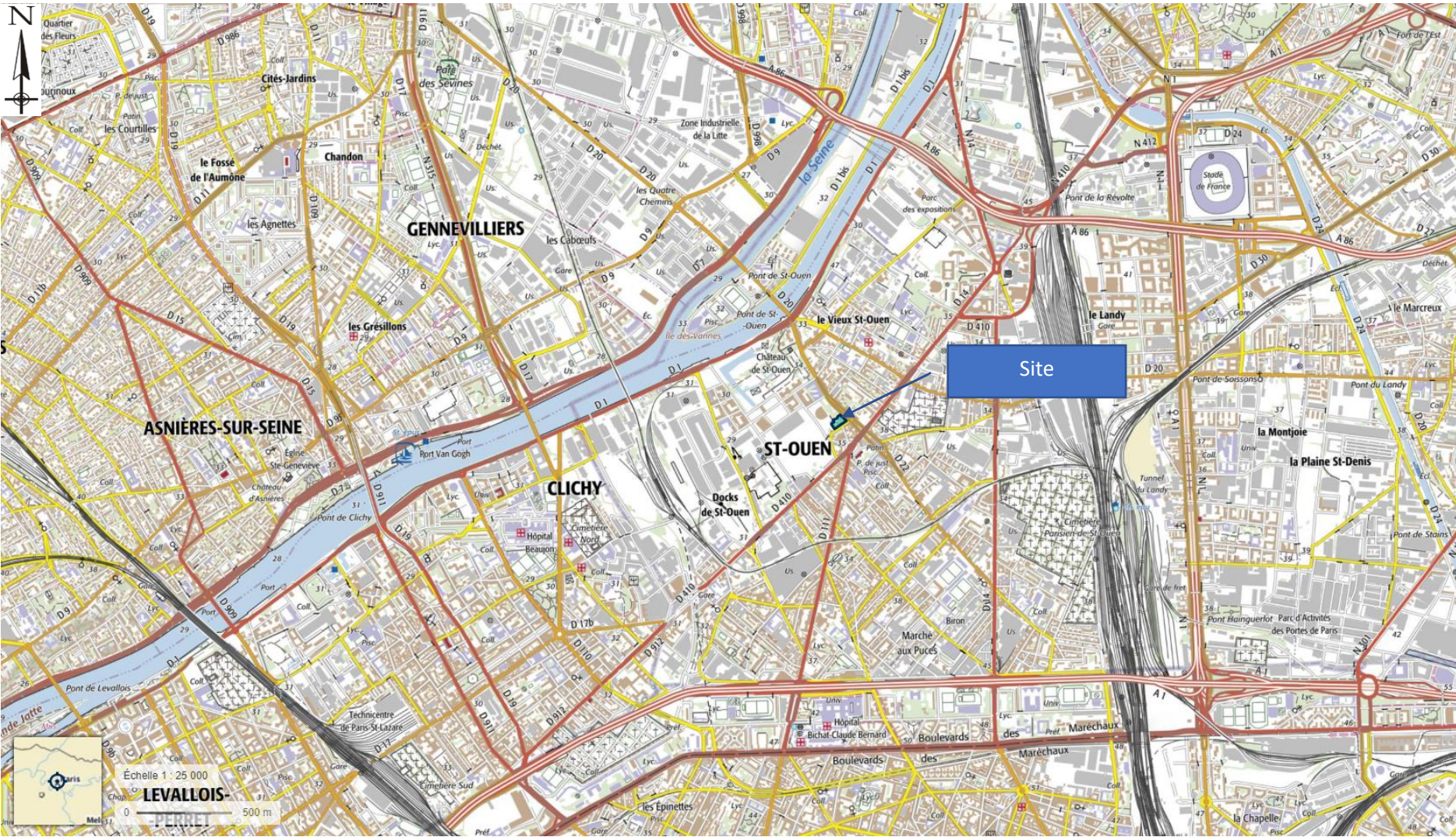
61 avenue Jules Quentin - 92000 Nanterre

Tél. 01 41 91 40 00

S.N.C au capital de 1 000 Euros

RCS Nanterre 487 635 575

Annexe 2 – plan de situation du site au 1/25 000^e



Source : Géoportail, 2017

Annexe 3 Photographies de la zone d'implantation

Paysage rapproché (photographies datées du 28 février 2018)

Photographie 1 (vers la direction Ouest)



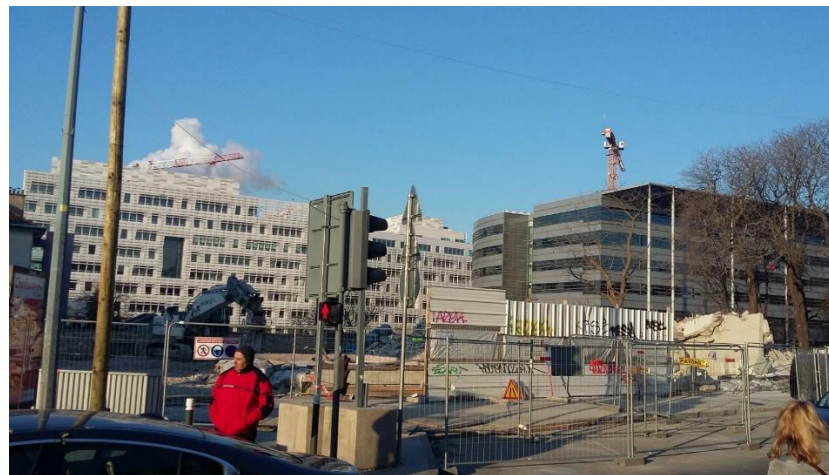
Photographie 3 (vers la direction Sud)



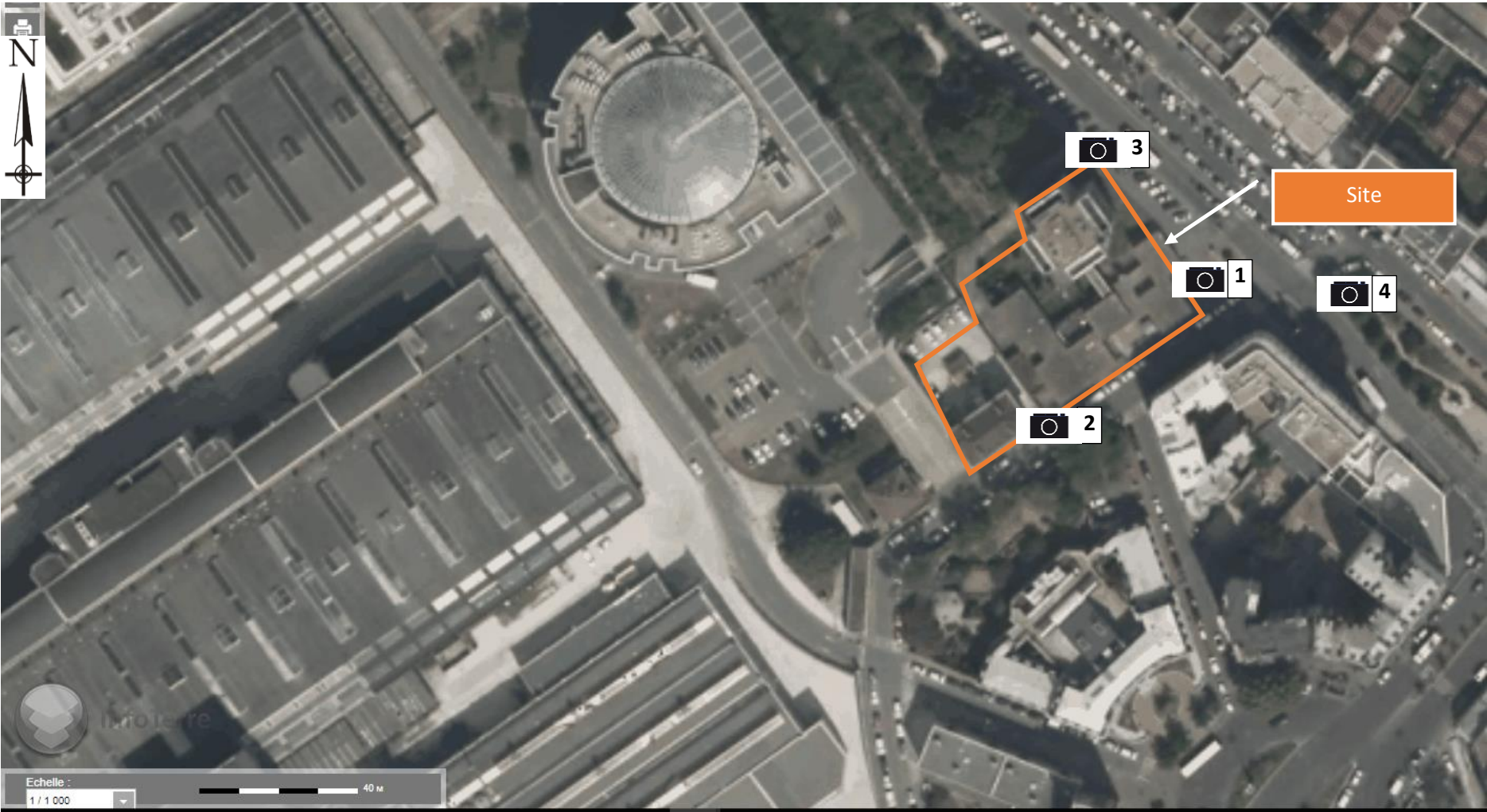
Photographie 2 (vers la direction nord-nord-est)



Photographie 4 (vers la direction Ouest)



Localisation cartographique des prises de vue



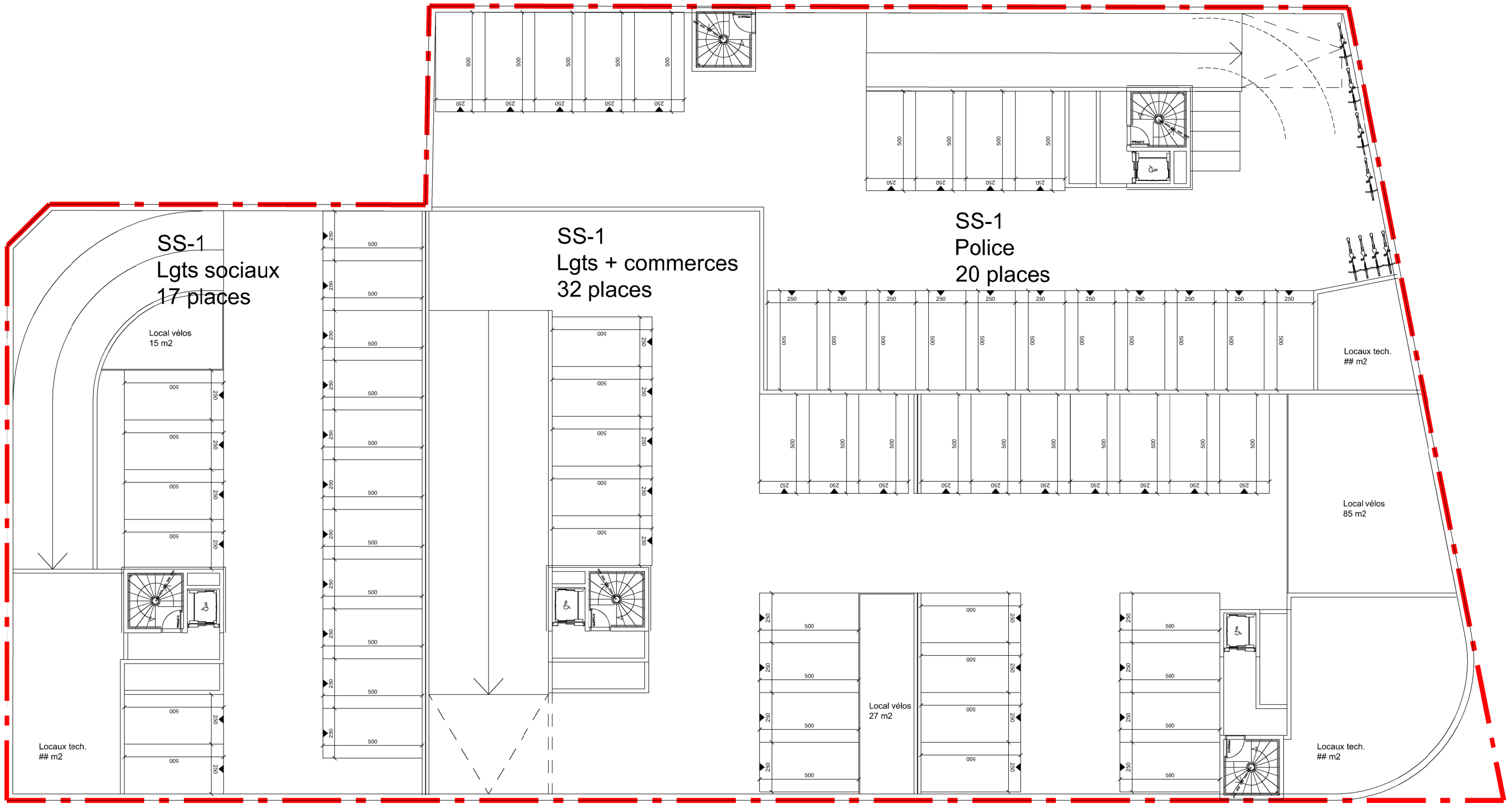
Paysage lointain



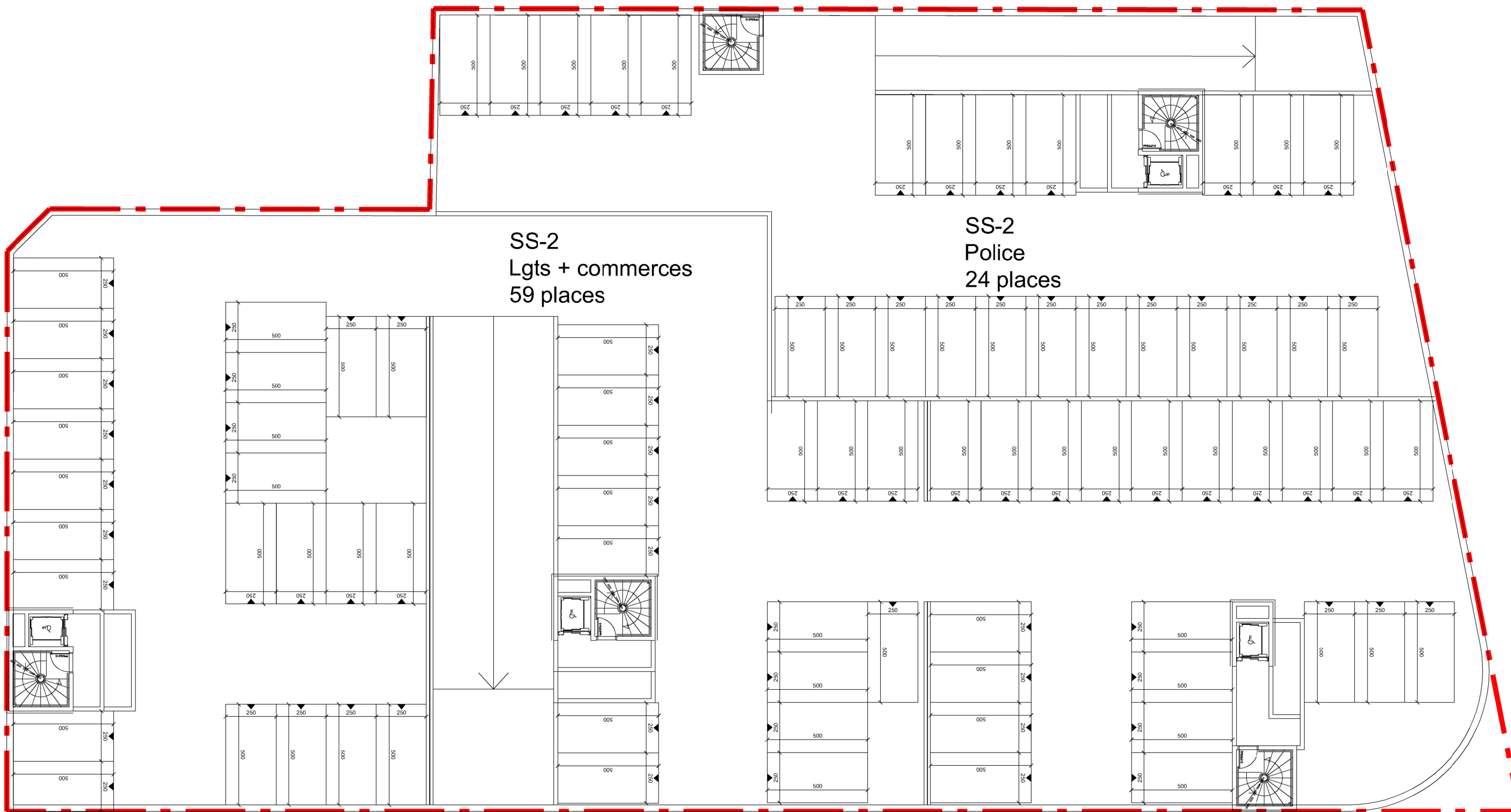
Source : Google Earth, 2018

Annexe 4 Plans du projet



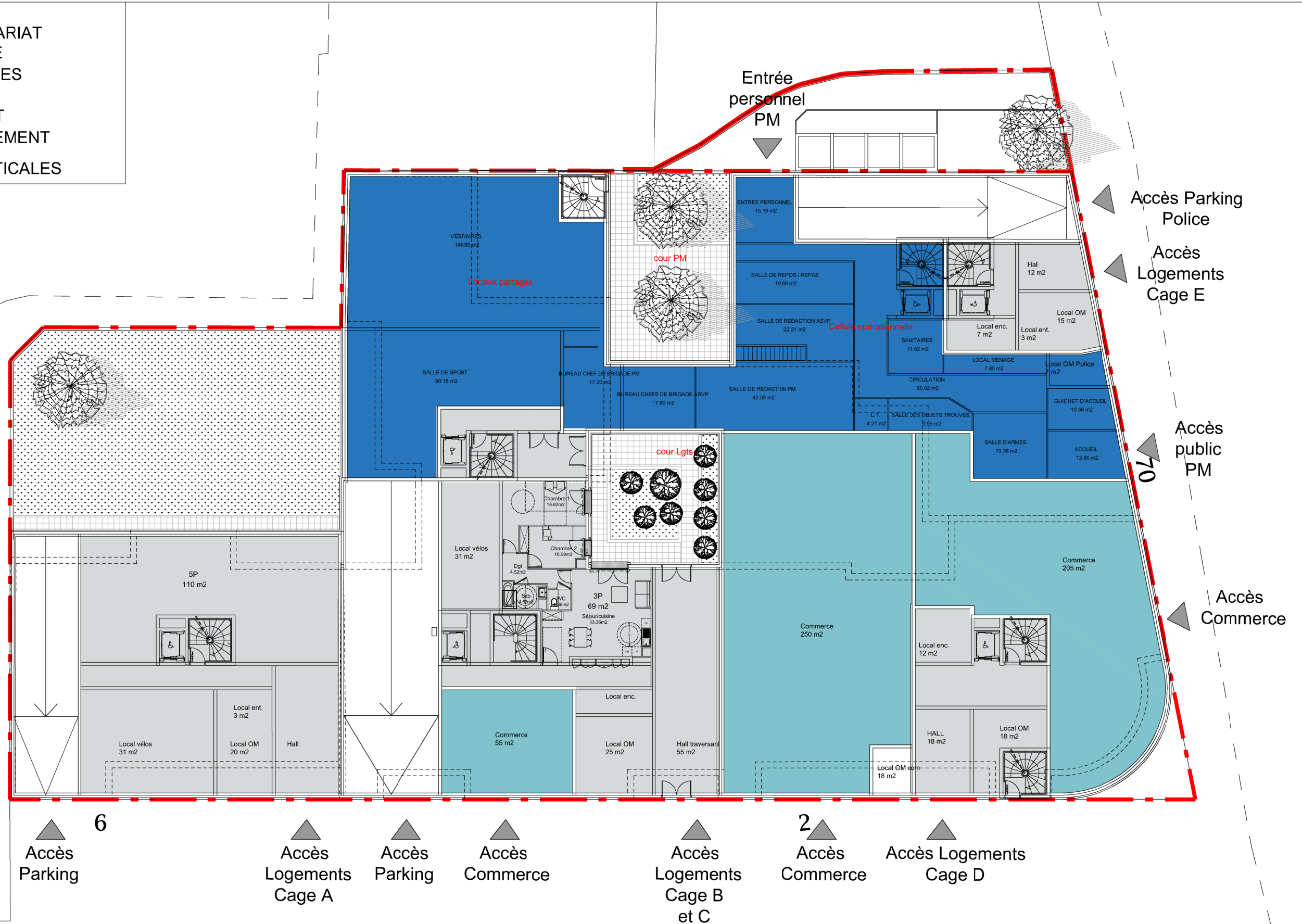


Conformément aux lois en vigueur, ce dessin est notre propriété. Il n'est permis d'en faire usage qu'avec notre autorisation expresse et écrite. Les côtes sont données à titre indicatif. L'entreprise se doit de vérifier les côtes sur place avant exécution.

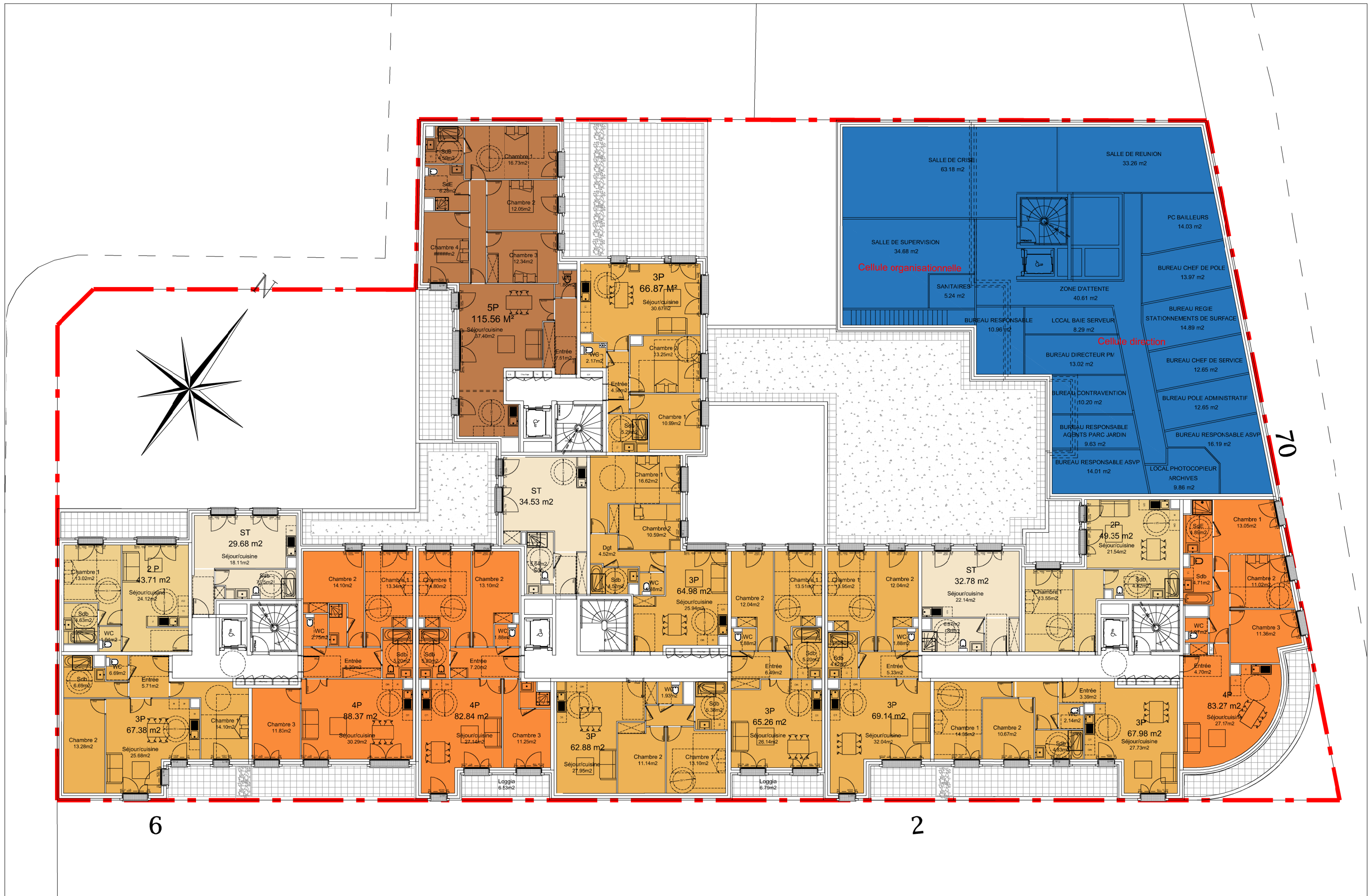


LEGENDE

- COMMISSARIAT DE POLICE
- COMMERCES
- LOCAUX
- LOGEMENT
- HALL LOGEMENT
- CIRC. VERTICALES

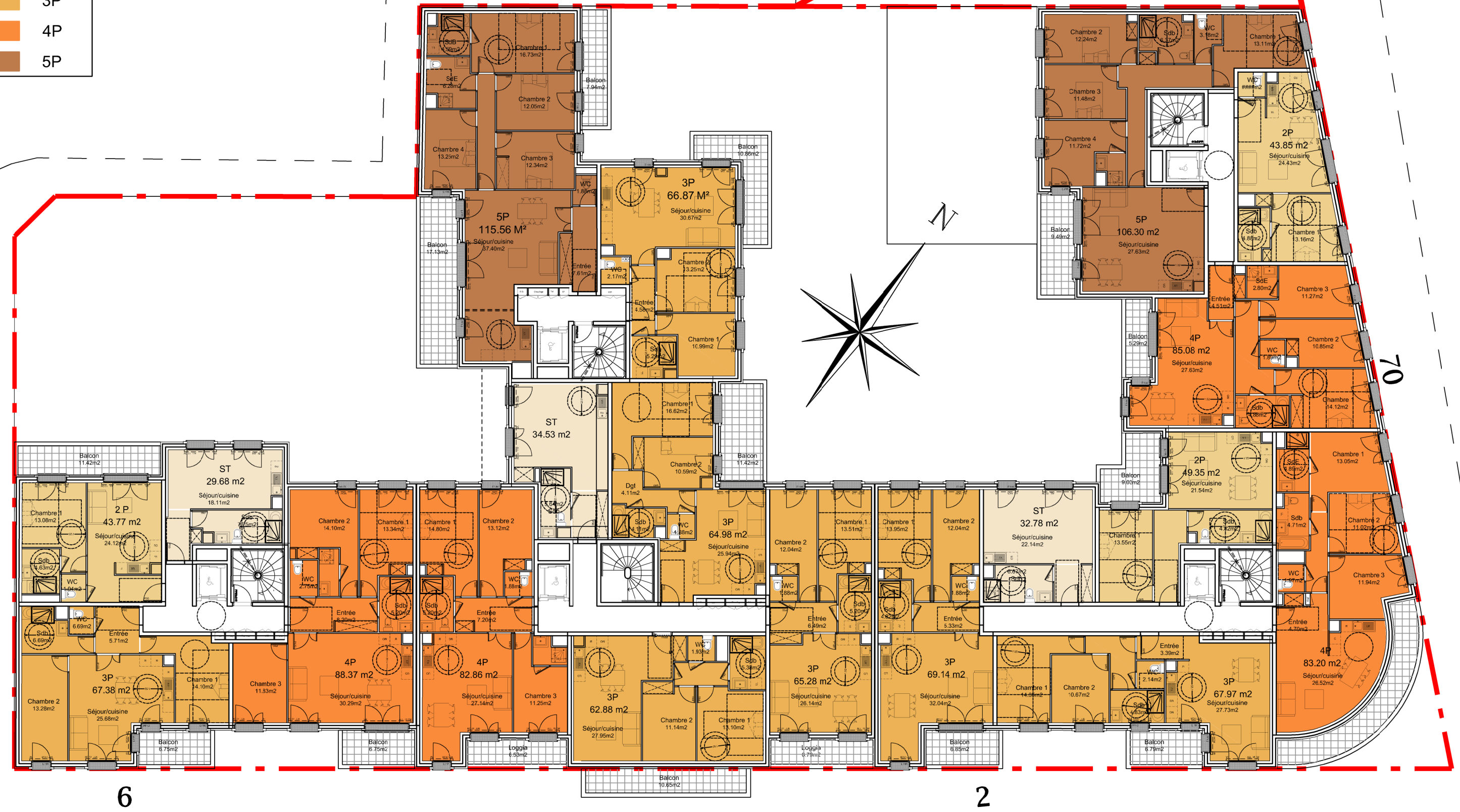


rue Adrien Meslier



LEGENDE

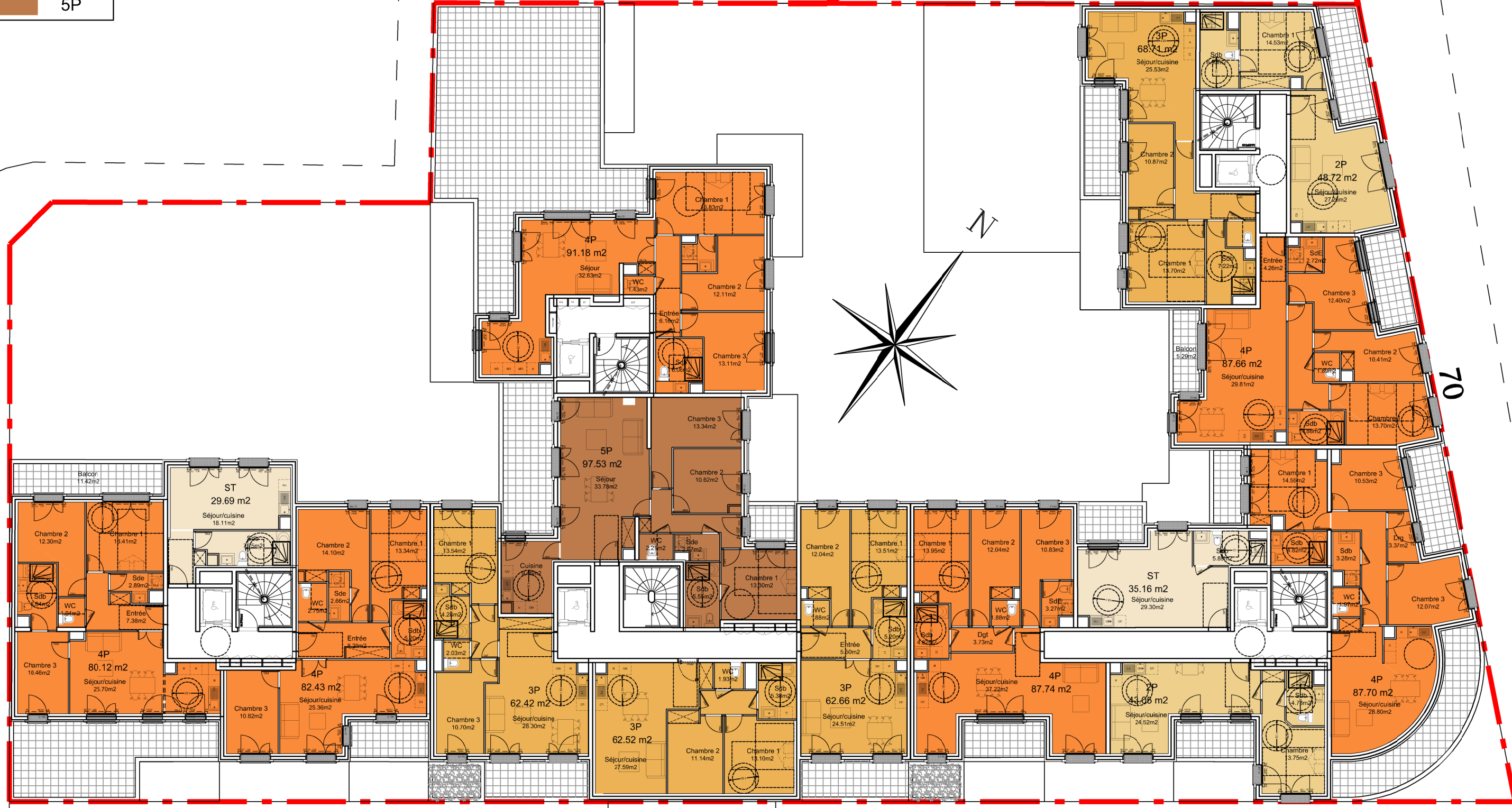
- ST
- 2P
- 3P
- 4P
- 5P



Conformément aux lois en vigueur, ce dessin est notre propriété. Il n'est permis d'en faire usage qu'avec notre autorisation écrite. Les côtes sont données à titre indicatif. L'entrepreneur se doit de vérifier les côtes sur place avant exécution.

LEGENDE

- ST
- 2P
- 3P
- 4P
- 5P



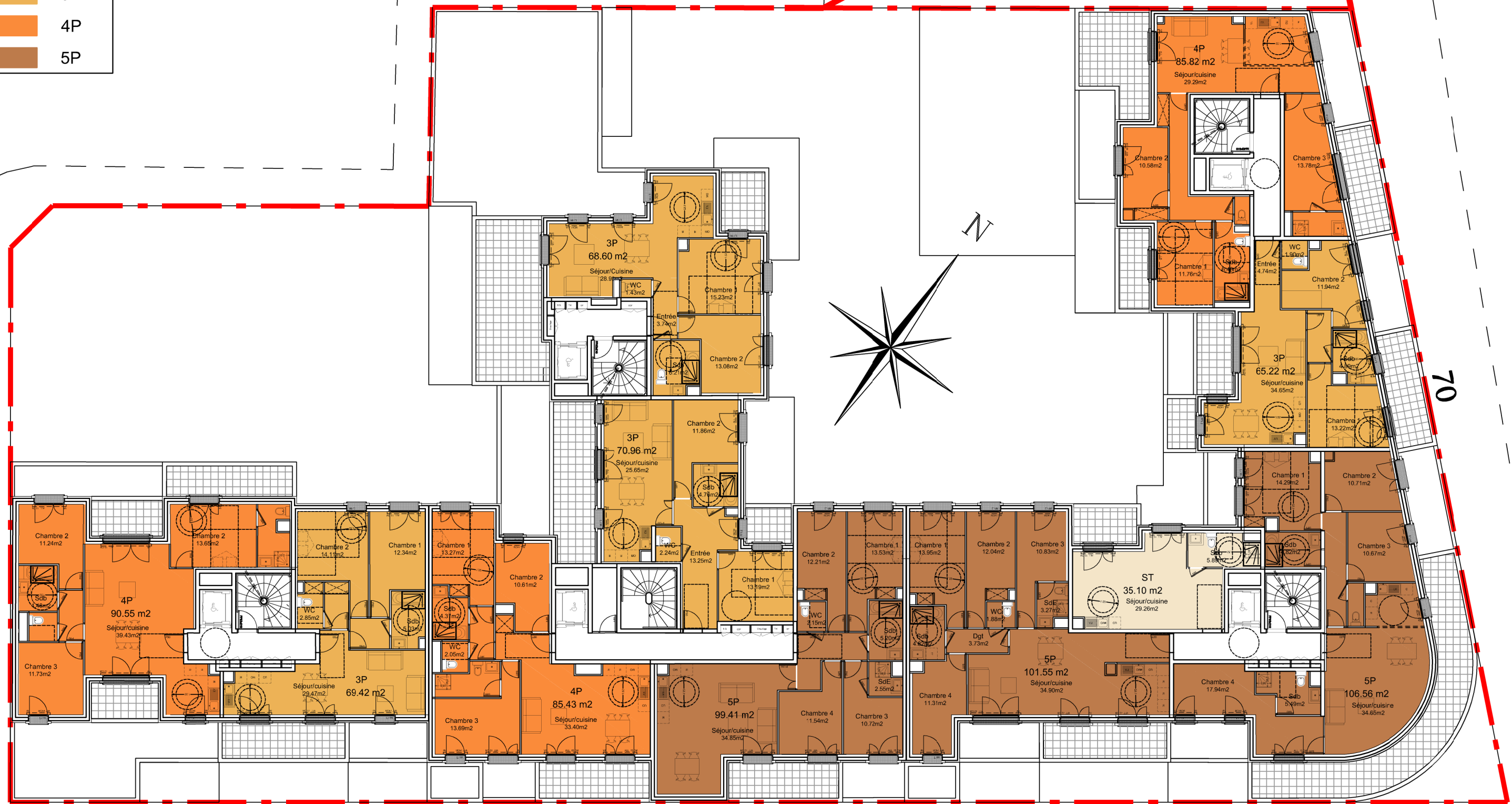
6

2

Conformément aux lois en vigueur, ce dessin est notre propriété. Il n'est permis d'en faire usage qu'avec notre autorisation écrite. Les côtes sont données à titre indicatif. L'entrepreneur se doit de vérifier les côtes sur place avant exécution.

LEGENDE

- ST
- 2P
- 3P
- 4P
- 5P



6

2

70

Annexe 5 Environnement du projet



Annexe 6 Sites Natura 2000 à proximité du site d'étude

